

PARTICIPATION – INTERESSEMENT 2024

Le SNB avait annoncé un montant d'intéressement et de participation nettement plus favorable aux salariés.

En effet, après des années de vaches maigres, les montants d'intéressement et participation sont annoncés :
Le montant de la **PARTICIPATION** (issu de la formule de calcul de la réserve de participation dérogatoire) s'élève à **4 600 €**, au titre de l'année 2024, par salarié à temps plein.

Montant Total de la PARTICIPATION

Estimation pour un présence complète* sur l'exercice

* Se référer à l'accord

Salarié à 100 % 4 600 €

Salarié à 90 % 4 140 €

Salarié à 80 % 3 680 €

Avant Prélèvements sociaux

Le montant de **L'INTERESSEMENT** s'élève à **1 000 €**, au titre de l'année 2024, par salarié à temps plein.

La Direction a apporté une correction au calcul de l'item « Papier » après interpellation des Syndicats sur les taux particulièrement incohérents annoncés.

Montant Total de l'INTERESSEMENT

Estimation pour un présence complète* sur l'exercice

* Se référer à l'accord

Salarié à 100 % 1 000 €

Salarié à 90 % 900 €

Salarié à 80 % 800 €

Avant Prélèvements sociaux

Nous vous rappelons les règles de **L'ABONDEMENT** des Plans Epargne Entreprise pour leur optimisation.

PEE - 5 ans

Versement en € de :	Taux abondement	Montant Abondement en €
0 à 600,00	75 %	450
600,01 à 1 500,00	50 %	450
1 500,01 à 3 000,00	30 %	450
3 000,01 à 5 250,00	20 %	450

5 250 € de versements permettent un abondement de 1 800 €

PERF - 8 ans

Versement en € de :	Taux abondement	Montant Abondement en €
0,00 à 360,00	120 %	432
360,01 à 840,00	40 %	192

840 € de versements permettent un abondement de 624 €

Le SNB se réjouit de pouvoir annoncer ces bonnes nouvelles !

Nous vous invitons à consulter l'accord concernant l'ensemble des conditions du PEE et du PERF.